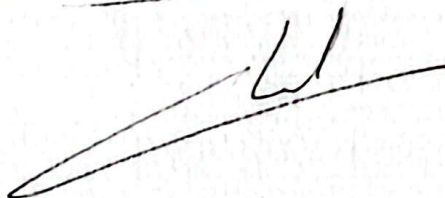


IMPRIMES FISCAUX

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'L' shape followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A.V.L.T Licudit La Bullardiere Longny Les Villages 61290 LONGNY-LES-VILLAGES	
SIRET 8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0	Mél : ludovichps@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées Commerce de détail d'équipements automob	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	19 688
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°

F COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SARL FERCO 13 rue du petit Change 28000 CHARTRES Tél : 0237214082		Nom et adresse du conseil : Tél :	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant :	
(Cocher la case correspondante)		Date : 15/05/25 Lieu : CHARTRES	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Président Qualité et nom du signataire : THENARD LUDOVIC	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECP)		prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD[illegible]

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

carfo

RÉSULTAT
Ventes

Désignation de l'entreprise		SASU A.V.L.T		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Lieu dit La Bullardière Longny Les Villages 61290 LONGNY-LES-VILLAGES			
SIRET		8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	35 847	062	35 847
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	84 052	070	46 017
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	4 354	074	4 354
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	945	086	945
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	125 198	098	79 181
Total général (I + II)		110	125 198	112	79 181
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	300		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	30		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	19 630		
	Report à nouveau	134	-19 722		
	Résultat de l'exercice	136	-19 723		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	-19 485		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 437		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	21 404		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 5 120)	172	5 120		
	Comptes courants d'associés	173	63 705		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	98 666		
Total général (I + II + III)		180	79 181		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

25
5948-07
25

obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T

Néant ☐

RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3		1		1		2		0		2		4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																		
	Production vendue	{ biens services *		{ dont export et livraisons intra-communautaires		{ 209 215 217													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *																		
	Subventions d'exploitation reçues																		
	Autres produits																		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)																		
	Variation de stocks (marchandises)*																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *																		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)																		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *					243		318											
	Rémunérations du personnel*																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)					255													
	Dotations aux provisions																		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					259													
	Total des charges d'exploitation (II)																		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																			
Produits financiers (III) 280																			
Charges financières (V)																			
Produits exceptionnels (IV)																			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39, 1-2°, al.3 du CGI)						347													
Impôt sur les bénéfices* (VII)																			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)																			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312													
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318													
	Provisions non déductibles*					322													
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324													
	Divers* dont intérêts excédentaires des entreprises d'associés	247				Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330		35					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				ZFU - TE (44 octies A)		987											
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181				JEI (44 sexies A)		989												
ZRD (44 terdecies)	127				ZRR (44 quinquies)		138												
Hausse d'emploi à dynamiser (44 duodécies)	991				Investissements et souscriptions outre-mer		344												
ZFANG (44 quaterdecies)	345				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993												
BUD (44 sexdecies)	992																		
Lignes diverses	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648													
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641													
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990													
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649													
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352									
Deficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356										
Déficits antérieurs reportables : *																160			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370								19 688	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033 - C - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU A.V.L.T** Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL	570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650	46 017	652		654		656	46 017
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	46 017	682		684		686	46 017

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencement amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	21 290
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	21 290
Déficits de l'exercice			860	19 688
Total des déficits restant à reporter			870	40 978

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 3 403
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 3 955
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Designation de l'entreprise : SASU A.V.L.T		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 5 2 1 7 3 4 2 6

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie)

Lieu dit La Bullardière Longny Les Villages

CODE POSTAL

61290

VILLE

LONGNY-LES-VILLAGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	75
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	25
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 5 2 1 7 3 4 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie)

Lacudin La Bullardière Longny Les Villages

CODE POSTAL

61290

VILLE

LONGNY-LES-VILLAGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T
Numéro siret 85217342600010

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		35
TOTAL		35

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T
Numéro de siret 85217342600010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Designation de l'entreprise SASU A V L I
Numéro de siret 85217342600010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Designations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

A.V.L.T

SAS au Capital Variable de 300 euros

« LA BULLARDIERE »

NEUILLY SUR EURE

61290 LONGNY LES VILLAGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 Juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, Le 28 Juin à 14 heures, les associés se sont réunis à Lucé, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président,

Sont présents ou représentés :

- 1- GROUPE HPS CONSEILS-GESTIONS..... 75 Parts sociales
Numérotées de 01 à 75
- 2- Mr THENARD Ludovic 25 Parts sociales
Numérotées de 76 à 100

Total des Parts présentes ou représentés : 100 Parts

Monsieur THENARD Ludovic préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'il a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du Jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,

Le Président donne ensuite lecture du rapport de l'associé unique et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du Jour.

Première résolution

L'ASSEMBLÉE Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la Société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, il donne à l'associé unique quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de -19 723€ de l'exercice de la manière suivante :

- L'imputation de la perte -19 723€ sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le Président Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président l'associé unique.

Signature des actionnaires

A.V.L.T
NEGOCE ACHAT-VENTE-REPRISE
VO - VU - PL - PNEUS
RCS 852 173 426 Alençon
Tél: 06 17 95 33 81

CERTIFIÉ CONFORME